

COMMUNE DE DIRINON

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt, le trente novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de DIRINON, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guillaume BODENEZ, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	19
Votants	19

N° Délibération : 20201130

Date de convocation : 23/11/2020

Date d'affichage : 4/12/2020

Étaient présents à l'ouverture de la séance : BODENEZ Guillaume, GOBRY Lionel, DEROZE SIMERAY Aline, PAYET Frédéric, BOUHIER Brigitte, GUILLOU Jacques, PRONNICKE Petra, EMILY Jacques, ORCIL Gwénaëlle, COLIN Anne, LAUER Mickaël, FLOCH Nicolas, SALIOU Dominique, TOUZE Edwige, MEVEL Stéphanie, PEDEN Maël, ROGEZ Marina, JEZEQUEL Tangi, BRUNEAU Marine

Absents :

Secrétaire de séance : ORCIL Gwénaëlle

Liste des délibérations de la séance du jour :

Adoption PV du 28.09.2020

1. Tarifs 2021
Création d'un forfait à l'heure pour la location de la salle Skyber ;
Création de tarifs concernant les supports de communication ;
 - a. ID timbre Dirinon ;
 - ~~b. Tarif encarts publicitaires bulletin ; (reporté)~~
 - c. Un tarif caution et un tarif achat pour gobelets « Dirinon » ;
2. Achat de photos pour la commune ;
- ~~3. Règlement régie publicitaire bulletin ; (reporté)~~
4. Convention assistance à maîtrise d'ouvrage : étude de faisabilité réhabilitation résidence autonomie ;
5. Avance exceptionnelle subvention école Sainte Nonne : matériel et main d'œuvre Covid-19 ;
- ~~6. Election d'un représentant pour le comité d'éducation santé et citoyenneté (une personne) au collège Coat Mez, et pas de représentant nécessaire à la commission permanente.~~
7. Vente lavoir Kerouant ;
8. Reconduction marché voirie ;
9. DM n°3 budget commune ;
10. Amortissement frais d'études et subvention ;
11. DM n°4 budget commune ;
12. DM n°2 budget espace santé ;
13. DM n°1 budget multi-accueil ;
14. Rapport d'activités CCPLD ;
15. Rapport Prix et Qualité de l'Eau, de l'Assainissement Collectif et de l'Assainissement Non Collectif.

Questions diverses :

- ✓ Création page facebook et charte d'utilisation.
- ✓ Mise en place d'une régie publicitaire bulletin municipal
- ✓ Participation réseau BRUDED des conseillers municipaux (demander aux conseillers intéressés de données coordonnées listées dans tableau).

B-1-0-5

TARIFS 2021

Le Maire propose au conseil municipal d'ajouter des nouveaux services proposés par la commune :

- ✓ Timbres personnalisés Dirinon
- ✓ Gobelets Dirinon : uniquement pour les associations (caution)
- ✓ Affectation de la salle Skiber à l'accueil de réunions avec tarifs à l'heure, à la demi-journée et à la journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 4 voix CONTRE et 15 POUR :

- **APPROUVE** les propositions de tarifs 2021 proposés (détail des tarifs consultables à l'accueil).

J-1-5

PHOTOGRAPHIES

DE LA COMMUNE

Mme l'adjointe au maire déléguée à la communication propose l'achat de photographies de la commune pour divers usages : information, promotion, archives.

La représentation, la reproduction, l'adaptation et le droit d'usage s'effectuent sans limite de temps, à titre non exclusif et sur tout support, à des fins non lucratives.

A titre indicatif, pour un minimum de 50 photographies, le prix unitaire se monte à 10 €. Le prix comprend le traitement des photographies en post production.

Ensuite deux choix se présentent :

- ✓ Soit la commune liste les types de photographies qu'elle souhaite et celles dont elle a besoin parmi 150 photographies (prix : 1 500 €) ;
- ✓ Soit la commune achète un pack de 500 photographies pour 2500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix POUR et 1 abstention :

- **CHOISIT** le pack de 500 photos si celui-ci peut se réaliser sur trois ans.
- **AUTORISE** le maire à signer le contrat afférent.

G-3-3-1

ETUDE DE FAISABILITE ET AUDIT ENERGETIQUE

DANS LE CADRE DU PROJET DE REHABILITATION

DE L'ANCIENNE RESIDENCE AUTONOMIE DU ROZIC

Le maire, après rencontre avec l'assistant à maître d'ouvrage de la CCPLD, propose dans un premier temps, une étude de faisabilité qui inclut un audit énergétique du bâtiment et étude des différents scénario d'agencements.

(architecte/Bureau d'étude Thermique-Energétique)

L'objectif est d'affiner l'enveloppe prévisionnelle des travaux et d'arrêter un scénario avant de poursuivre sur une phase opérationnelle nécessitera une nouvelle consultation.

Estimation de cette étude de faisabilité : 15 000 €HT (une consultation directe sans publicité peut être envisagée)

La proposition d'honoraire pour cette étude de faisabilité est la suivante :

Désignation	Unité	Prix unitaire	Quantité	Montant Total (€)
1-Forfait de rémunération Programme-Etudes Faisabilité MOE	Forfait	1 629	1	1 629,00 €
2-Forfait de rémunération suivi phase travaux MOE Bâtiment /infrastructure	forfait ½ journée	96€	PM	
3- Suivi de la passation du marché tel que décrit à l'article mission passation du marché	Forfait horaire	31,21 €	4	124,84 €
Montant total à facturer				1 753,84 €
Arrêté en toutes lettres à la somme de : mille-sept-cent-cinquante-trois euros et quatre-vingt-quatre centimes				

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage selon les modalités décrites ci-dessus ;
- **AUTORISE le Maire** à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage telle que jointe à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

**D-3-6
ECOLE STE NONNE
AVANCE EXCEPTIONNELLE SUR
SUBVENTION FONCTIONNEMENT LIEE AU CON-
TRAT ASSOCIATION 2021**

Les frais de fonctionnement de l'Ecole Ste Nonne, en application du contrat d'association, sont pris en charge par la Commune, sous la forme d'une contribution forfaitaire.

Or, la directrice de l'école a sollicité la commune afin de faire face aux dépenses supplémentaires en matériel et en personnel nécessitées par la reprise du protocole sanitaire renforcé lié à la deuxième vague du Covid-19. Pour rappel, l'état d'urgence sanitaire a été réinstauré le 17 octobre 2020 par l'Etat français.

Le maire propose donc de verser une avance exceptionnelle sur la subvention de fonctionnement de l'année 2021, d'un montant de 5 000 € (soit l'équivalent de la masse salariale d'un ETP et de matériel de protection et de désinfection pour deux mois). Cela représente 9,3 % de la subvention de fonctionnement versée cette année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avance exceptionnelle sur subvention telle que décrite ci-dessus.

**G-1-2 ET G-2-2
VENTE D'UN LAVOIR
A KEROUANT**

Le Maire informe le conseil municipal qu'un particulier souhaite acquérir un lavoir à Kerouant (parcelle située section YC). L'opération consistera aussi à agrandir le terrain adjacent qu'il possède afin d'y intégrer le lavoir, et agrandir le terrain du propriétaire riverain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 4 votes CONTRE et 15 votes POUR :

- **CHARGE** le maire de rencontrer les habitants du lieu-dit de Kerouant, afin d'échanger avec eux à ce sujet ;
- **AUTORISE** le maire à négocier la vente des terrains concernés et du lavoir si l'avis des habitants est favorable.

F-1-0-2
RECONDUCTION
MARCHE A BONS DE COMMANDE
TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE
2021
EUROVIA

Le Maire rappelle qu'un marché à bons de commande a été conclu avec la société EUROVIA BRETAGNE – Agence de Brest - pour les travaux de voirie communale pour l'année 2020, avec possible reconduction pour 2021, 2022, et 2023, pour un montant annuel de :

Pour le mini 50 000 € HT soit 60 000 € TTC
Pour le maxi 200 000 € HT soit 240 000 € TTC

Le Maire propose au conseil municipal, conformément à la législation en vigueur, de reconduire, pour l'année 2021, ce marché de travaux sur la voirie communale avec société EUROVIA BRETAGNE. – Agence de Brest -.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la reconduction du marché précité pour l'année 2021.

B-1-5-1
DECISION MODIFICATIVE N°3
BUDGET COMMUNE

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire pour pouvoir signer la convention financière du SDEF pour les travaux de déplacement du point 245 dans le cadre des travaux d'éclairage public.

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	+ ou -	MONTANT
204	2041582	Autres groupements – Bâtiments et installations	+	2900
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	-	2 900

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget Commune telle que présentée ci-dessus.

B-1-1-1
AMORTISSEMENTS FRAIS D'ETUDES ET SUBVEN-
TIONS D'EQUIPEMENT
BUDGET COMMUNE 2020

Conformément à l'article L 2321-1 du CGCT, constituent des dépenses obligatoires pour les communes, les dotations aux amortissements des immobilisations suivantes :

- les frais d'études (compte 2031) non suivis de réalisation doivent être amortis sur une durée maximale de 5 ans,
- les subventions d'équipements versées par la collectivité (imputées à la subdivision intéressée du compte 204) sont obligatoirement amorties, dès l'année suivante, sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

En 2017 et 2018, la commune a réalisé des études pour un projet de rénovation de la mairie non suivis de travaux.

En 2019, la commune a versé une subvention d'équipement au CCAS.

Au vu de ces éléments le trésorier demande à la commune d'amortir ces opérations.

Le Maire propose donc au Conseil municipal d'amortir :

- les frais d'études non suivis de réalisation sur une durée de 5 ans
- les « subventions d'équipement versées au CCAS » sur une durée de 15 ans

Le Maire précise que ces décisions nécessitent une décision modificative budgétaire pour 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les amortissements selon les modalités décrites ci-dessus.

B-1-5-1
DECISION MODIFICATIVE N°4
BUDGET COMMUNE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	+ ou -	MONTANT
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	+	1 700
014	7391171	Dégrèvement de TFNB en faveur des jeunes agriculteurs	-	1 700

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	+ ou -	MONTANT
040	28031	Amortissements des frais d'études	+	1 500
040	28041621	Amortissements des subventions d'équipement versées au CCAS	+	200
024	024	Produits des cessions d'immobilisations	-	1 700

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative détaillée ci-dessus.

B-1-5-1
DECISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET ESPACE SANTÉ

L'installation d'une cabine de douche dans le bâtiment Espace Santé a été effectuée par le personnel communal dans le cadre des travaux en régie.

Afin que ce coût soit comptabilisé dans le montant global de la construction en investissement, il convient de prendre la décision modificative suivante :

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	+ ou -	MONTANT
011	60632	Fournitures de petit équipement	+	200
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	+	600
23	2313	Constructions	-	800
040	2313	Constructions	+	800

RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	+ ou -	MONTANT
042	722	Immobilisations corporelles	+	800

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget Espace Santé.

B-1-5-1
DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET MULTI-ACCUEIL

Le Maire informe le Conseil Municipal que 19 lits pour bébé et une table à langer ont été vendus.

Pour que ces ventes, non prévues au budget, puissent être comptabilisées, il convient de prendre la décision modificative suivante :

DEPENSES INVESTISSEMENT

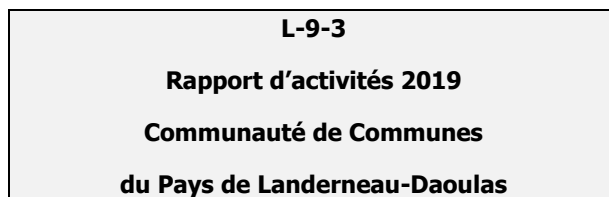
CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	+ ou -	MONTANT
21	2184	Mobilier	+	200

RECETTES INVESTISSEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	+ ou -	MONTANT
024	024	Produits des cessions d'immobilisations	+	200

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

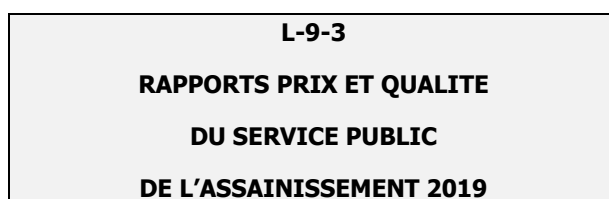
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget Multi-accueil.



Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas présente le rapport d'activités 2019 de celle-ci.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND acte de la présentation du rapport d'activité 2019 de la CCPLD.**



M. le Maire présente les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, exercice 2019, présentés par la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers de ces services.

Un exemplaire de ces rapports doit également être transmis aux communes pour être présentées à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ATTESTE** de la présentation de ce rapport, conformément à la réglementation.
-

Au cours de la séance du 30/11/2020

La séance débute à 20h. Gwénaëlle ORCIL est nommée secrétaire de séance. Le PV de la séance du 28/09/2020 est adopté à l'unanimité.

Le Maire propose de retirer les points 3 et 6, ainsi que d'ajouter les points 9 à 13. L'ensemble des membres du conseil municipal accepte cela.

RAPPORT D'ACTIVITES CCPLD PRESENTE PAR PATRICK LECLERC

Guillaume BODENEZ (GB) : des problématiques nouvelles sont soulevées.

Patrick LECLERC (PL) : mutations telles que mobilités, transition écologique, consommation, production d'eau et d'énergie, déchets, eau, assainissement. Economie : monde agricole, circuits courts, commerces de centralités victimes des commerces de périphérie ; habitat.

Volet social : création CIAS, analyse des besoins sociaux prochainement lancée.

Jacques GUILLOU : conséquences population arrivant à plus de 50 000 habitants ?

PL : compétences mobilités et eaux pluviales urbaines ; dotations supplémentaires.

Lionel GOBRY : concernant le déploiement de la fibre optique, la tranche 1 n'est pas encore terminée alors que la tranche 2 a débuté.

Marine BRUNEAU : que peut faire la CCPLD afin d'appuyer la création des espaces de coworking ?

PL : La politique dans ce domaine n'est pas encore définie. Les structures existantes montrent la nécessité d'un minimum d'animation, avec des horaires atypiques.

Mickaël LAUER : existe-t-il des projets d'usines de méthanisation ?

PL : pas encore de projet identifié. Le PCAET va être intégré dans le PLUi.

GB : le syndicat de l'Elorn s'engage dans la valorisation de la filière bois (notamment le bois présent sur les talus qui pourrait être utilisé sur la commune de Dirinon).

Dominique SALIOU : quel a été l'impact du COVID-19 ?

PL : parmi les structures impactées situées sur le territoire de la CCPLD, les gros employeurs, et plus largement les entreprises ayant réussi à diversifier leurs activités, s'en sont bien sortis. Par contre, les secteurs de la culture et de l'évènementiel ont fortement été touchés.

Dominique SALIOU : les dimensions du vieillissement de la population et de l'attraction de jeunes ménages imposent de repenser l'habitat. Des projets intergénérationnels seront montés.

1. Tarifs

Aline DEROZE-SIMERAY (ADS) précise que les tarifs liés à la salle Skyber concernent le déroulement de réunions et non la création d'un espace de coworking. Guillaume BODENEZ indique qu'il y aura gratuité pour les conseillers municipaux dans le cadre de leurs fonctions.

2. Photos : cela sera programmé sur le budget 2021.

7. Lavoir de Kerouant : une grande partie a été solidifiée avec du béton.

Jacques EMILY : un inventaire du petit patrimoine est à faire.

GB : le lavoir de Kerouant ne figure pas dans les fontaines et calvaires répertoriés dans l'inventaire du PLUi.

JE : Claude BERVAS avait déjà donné une réponse négative à la demande des pétitionnaires.

Jacques GUILLOU (JG) : lavoir de Lannuzel n'était pas non plus répertorié dans le PLUi.

ADS : un travail démarre au sujet de la mise en place d'une signalétique d'interprétation du patrimoine et d'un circuit afférent avec des associations dirinonnaises et des élus volontaires.

8. Mickaël LAUER : en complément des éléments présentés, Mickaël LAUER indique que des travaux de voirie seront à prévoir pour l'accueil du Tour de France.

13. RPQS :

RPQS assainissement : Lionel GOBRY : les rejets de la station se font-ils dans une rivière ?

GB : oui. Il s'agit d'une station à boues actives rendue nécessaire par les nouvelles normes plus exigeantes.

RPQS eau :

ADS : il existe des différences tarifaires entre plusieurs communes.

GB : les convergences tarifaires seront progressives.

Questions diverses :

Page facebook et communication :

ADS présente la charte facebook, disponible sur la page facebook et le site internet de la commune.

ADS : une urne pour effectuer un don au téléthon est présente en mairie.

JG : Les informations sont-elles diffusées autrement que par facebook.

ADS : oui, via le bulletin municipal et le site internet.

Point sur différents projets (GB) : l'installation de commerces dans le bâtiment de l'ancienne pharmacie est envisagée. Mise à disposition de l'allée de boule afin d'accueillir des professionnels déjeunant habituellement dans le restaurant du centre bourg.

JG : la pose des compteurs Linky est en cours sur la commune.

La séance est levée à 23h30.